

SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-1

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12/03/2024

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

42 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12/03/2024

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-3

3- FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 24/01

Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 24/01

Mme le Maire rappelle les engagements de la collectivité et notamment sa politique tendant à pérenniser les emplois contractuels en proposant une stagiairisation à certains agents dès lors que ceux-ci ont démontré leur valeur professionnelle et que la pérennité des heures du poste confié est assurée.

Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION DE POSTE					
Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
Gestion technique du territoire	C	Adjoint technique	35 / 35	01/05/2024	1

D'autre part, à la suite des procédures de recrutement pour pourvoir les postes permanents de responsable des services Education et Rayonnement, il n'a pu être recruté des fonctionnaires, il est ainsi proposé de créer les contrats suivants :

Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste	Sur emploi Permanent	Durée autorisée	Indice majoré
Rayonnement	A	Attaché	35 / 35	12/02/2024	1	Oui	3 ans	513
Education	A	Attaché	35 / 35	18/03/2024	1	Oui	3 ans	544

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE la modification n° 24/01 du tableau des effectifs

APPROUVE la création des contrats susvisés

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-3-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-4

4- FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 24/02

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 24/02

Mme le Maire explique la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents à chaque changement intervenant dans la structure notamment la création et suppression de postes permanents, les avancements de grade, etc.

Elle propose les modifications suivantes :

CREATION DE POSTE					
Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
Education	C	Agent de maîtrise principal	32.75 / 35	17/04/2024	1
Moyens généraux	B	Rédacteur principal 2 nd e classe	35 / 35	01/05/2024	1
Education	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35	01/05/2024	1
Education	B	Animateur principal de 2 nd e classe	35 / 35	01/05/2024	1
Education	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	27.50 / 35	01/05/2024	1
Education	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	14.48 / 35	17/04/2024	1
Rayonnement	A	Attaché - Chargé de mission culture	35 / 35	14/05/2024	1

SUPPRESSION DE POSTE					
Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
Education	C	Agent de maîtrise	32.75 / 35	17/04/2024	1
Moyens généraux	B	Rédacteur	35 / 35	01/05/2024	1
Education	C	Adjoint administratif principal de 2 nd e classe	35 / 35	01/05/2024	1
Education	B	Animateur	35 / 35	01/05/2024	1
Education	C	Adjoint d'animation principal de 2 nd e classe	27.50 / 35	01/05/2024	1
Education	C	Adjoint d'animation principal de 2 nd e classe	14.48 / 35	17/04/2024	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE la modification n° 24/02 du tableau des effectifs.

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-4-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2023

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint en charge des finances, qui présente les résultats de l'exercice 2023 des budgets annexes ci-après :

- Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrétien
- Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire
- Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds

Vu

- Les budgets primitifs de l'exercice 2023,
- Les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- Les comptes de gestion dressés par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du trésorier, du montant :

- De chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,
- De tous les titres émis,
- De tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures de la Trésorière ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DECLARE que les comptes de gestion, dressés par le trésorier pour l'exercice 2023 visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Les comptes administratifs 2023, sur présentation des budgets primitifs 2023, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peuvent se résumer ainsi :

- **14300 - Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrézien**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	282 208,91 €	- €	- €	- €	282 208,91 €
Opérations de l'exercice	38 881,84 €	- €	- €	- €	38 881,84 €	- €
TOTAUX	38 881,84 €	282 208,91 €	- €	- €	38 881,84 €	282 208,91 €
Résultat de clôture		243 327,07 €	- €			243 327,07 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	243 327,07 €	- €	- €	- €	243 327,07 €
RESULTATS		243 327,07 €	- €			243 327,07 €

- **14400 - Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	505 471,31 €	- €	182 000,00 €	- €	687 471,31 €
Opérations de l'exercice	111 689,20 €	- €	182 000,00 €	- €	293 689,20 €	- €
TOTAUX	111 689,20 €	505 471,31 €	182 000,00 €	182 000,00 €	293 689,20 €	687 471,31 €
Résultat de clôture		393 782,11 €	- €	- €		393 782,11 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	393 782,11 €	- €	- €	- €	393 782,11 €
RESULTATS		393 782,11 €	- €	- €	- €	393 782,11 €

- **14900 - Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
Résultat de clôture		5 118,03 €	- €	- €		5 118,03 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
RESULTATS		5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que les comptes administratifs 2023 sont conformes aux comptes de gestion 2023,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Mme le Maire quitte la séance après avoir présenté les comptes administratifs.

L'assemblée élit M. GALLARD, 1^{er} Adjoint, pour assurer la présidence de l'assemblée lors de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

42 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE les comptes administratifs 2023 des budgets évoqués ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Madame le Maire réintègre la salle de séance.

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

**FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS 14300 – LOTISSEMENT DU CLOS DE BEL AIR –
AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint en charge des finances, qui expose les résultats des comptes de gestion et administratifs du budget du lotissement du clos de bel air :

Investissement	Excédent	- €
	Besoin de financement / Déficit	- €
Fonctionnement	Excédent	243 327,07 €
	Déficit	- €
Décision d'affectation		
Investissement	R 001 - Report de l'excédent	- €
	R 1068 - couverture du besoin de financement	- €
	D 001 - Report de déficit (-)	- €
Fonctionnement	R 002 - Excédent reporté	243 327,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE l'affectation de résultat pour le budget annexe du Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrézien

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-8

8- FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS 14400 – LOTISSEMENT LA CHAINTRE –
REPRISE DU RESULTAT 2023

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS 14400 – LOTISSEMENT LA CHAINTRE – REPRISE DU RESULTAT 2023

Mme le Maire informe le conseil municipal que par délibération 2023-12-05-7, la commune de Brissac Loire Aubance a acté la dissolution et la clôture définitive du budget 14400 – lotissement le chaintre.

Par la même délibération, elle a approuvé la réintégration dans le budget principal de Brissac Loire Aubance des résultats de fonctionnement et d'investissement à constater à la clôture au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE la reprise des résultats générés par la dissolution du budget « lotissement la chaintre » tel qu'il suit :

	Montant
Section de fonctionnement 002- résultat reporté	393 782.11 €
Section d'investissement 001 – résultat reporté	Néant

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-9

9- FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS 14900 – LOTISSEMENT LES MURETS –
REPRISE DU RESULTAT 2023

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS 14900 – LOTISSEMENT LES MURETS – REPRISE DU RESULTAT 2023

Mme le Maire informe le conseil municipal que par délibération D2023-12-05-8, la commune de Brissac Loire Aubance a acté la dissolution et la clôture définitive du budget 14900 – lotissement Les murets.

Par la même délibération, elle a approuvé la réintégration dans le budget principal de Brissac Loire Aubance des résultats de fonctionnement et d'investissement à constater à la clôture au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE la reprise des résultats générés par la dissolution du budget « lotissement les murets » tel qu'il suit :

	Montant
Section de fonctionnement 002- résultat reporté	5 118.03 €
Section d'investissement 001 – résultat reporté	Néant

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-10

10- FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES – BUDGET PRIMITIF 2024 – 14300 – LOTISSEMENT « CLOS DE BEL AIR » - COMMUNE DELEGUEE DE VAUCHRETIEN

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

**FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES – BUDGET PRIMITIF 2024 - 14300 -
LOTISSEMENT « CLOS DE BEL AIR » – COMMUNE DELEGUEE DE VAUCHRETIEN**

Après avoir examiné le projet de budget annexe primitif 2024, joints en annexe,

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	243 327,07 €	- €	- €	- €	243 327,07 €
Opérations de l'exercice	243 337,07 €	10,00 €	- €	- €	243 337,07 €	10,00 €
TOTAUX	243 337,07 €	243 337,07 €	- €	- €	243 337,07 €	243 337,07 €
Résultat de clôture		- €		- €		- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

**APPROUVE le budget Primitif 2024 pour le budget annexe « lotissement du clos de bel air » de Brissac Loire Aubance
CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout
document relatif à cette opération**

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2023**Vu**

- Les budgets primitifs de l'exercice 2023,
- Les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- Les comptes de gestion dressés par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du trésorier, du montant :

- De chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,
- De tous les titres émis,
- De tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures de la Trésorière ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DECLARE que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-12

12- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF
2023

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que,

Vu la reprise des résultats des budgets 14400 – lotissement la chaintre et 14900 – lotissement les murets, il convient d'intégrer aux résultats reportés du budget principal ces différents montants,

Vu les résultats reportés en 2022 du budget principal de Brissac Loire Aubance,

Vu le cumul de ces montants,

	<i>Budget principal</i>	<i>Budget 14400</i>	<i>Budget 14900</i>	<i>Total</i>
<i>Section de fonctionnement 002- résultat reporté</i>	3 476 720.09 €	393 782.11 € €	5 118.03 €	3 875 620.23 €
<i>Section d'investissement 01- résultat reporté</i>	- 1 184 360.80 €	néant	néant	- 1 184 360.80 €

Vu les résultats reportés en 2023 du budget principal de Brissac Loire Aubance

Le compte administratif 2023, sur présentation du budget primitif 2023, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	3 875 620.23 €	1 184 360.80 €	- €	1 184 360.80 €	3 875 620.23 €
Opérations de l'exercice	9 357 603.44 €	11 789 589.90 €	4 252 159.49 €	5 089 281.84 €	13 609 762.93 €	16 878 871.74 €
TOTAUX	9 357 603.44 €	15 665 210.13 €	5 436 520.29 €	5 089 281.84 €	14 794 123.73 €	20 754 491.97 €
Résultat de clôture		6 307 606.69 €	347 238.45 €			5 960 368.24 €
Restes à réaliser	- €	- €	1 631 674.22 €	335 396.00 €	1 631 674.22 €	335 396.00 €
TOTAUX CUMULES	9 357 603.44 €	15 665 210.13 €	7 068 194.51 €	5 424 677.84 €	16 425 797.95 €	21 089 887.97 €
RESULTATS		6 307 606.69 €	1 643 516.67 €			4 664 090.02 €

Après avoir :

- **CONSTATÉ** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRETÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Considérant que le compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.,

Madame le Maire quitte la séance après avoir présenté les comptes administratifs

L'assemblée élit M. GALLARD, 1^{er} Adjoint, pour assurer la présidence de l'assemblée lors de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

42 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le compte administratif 2023

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Mme le Maire réintègre ensuite la salle de séance.

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Vu la reprise des résultats des budgets 14400 – lotissement la chaire et 14900 – lotissement les murets, il convient d'intégrer aux résultats reportés du budget principal ces différents montants,

	<i>Budget principal</i>	<i>Budget 14400</i>	<i>Budget 14900</i>	<i>Total</i>
<i>Section de fonctionnement</i> 002- résultat reporté	3 476 720.09 €	393 782.11 € €	5 118.03 €	3 875 620.23 €
<i>Section d'investissement</i> 01- résultat reporté	- 1 184 360.80 €	néant	néant	- 1 184 360.80 €

Considérant les résultats du compte administratif :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	3 875 620.23 €	1 184 360.80 €	- €	1 184 360.80 €	3 875 620.23 €
Opérations de l'exercice	9 357 603.44 €	11 789 589.90 €	4 252 159.49 €	5 089 281.84 €	13 609 762.93 €	16 878 871.74 €
TOTAUX	9 357 603.44 €	15 665 210.13 €	5 436 520.29 €	5 089 281.84 €	14 794 123.73 €	20 754 491.97 €
Résultat de clôture		6 307 606.69 €	347 238.45 €			5 960 368.24 €
Restes à réaliser	- €	- €	1 631 674.22 €	335 396.00 €	1 631 674.22 €	335 396.00 €
TOTAUX CUMULES	9 357 603.44 €	15 665 210.13 €	7 068 194.51 €	5 424 677.84 €	16 425 797.95 €	21 089 887.97 €
RESULTATS		6 307 606.69 €	1 643 516.67 €			4 664 090.02 €

L'affectation du résultat pourrait être la suivante :

Investissement	Excédent	- €
	Besoin de financement / Déficit	1 643 516.67 €
Fonctionnement	Excédent	6 307 606.69 €
	Déficit	- €
Décision d'affectation		
Investissement	R 001 - Report de l'excédent	- €
	R 1068 - couverture du besoin de financement	1 643 516.67 €
	D 001 - Report de déficit (-)	- €
Fonctionnement	R 002 - Excédent reporté	4 664 090.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240408-D2024-04-02-20B-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

**FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS
DIVERSES**

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de bien vouloir approuver les diverses attributions et indemnités à verser pour l'année 2024 :

CAUE (0,10 €/hab)	1 112.50 €
AMF	4 152.68 €
INDEMNITES DE GARDIENNAGE	2 000.00 €
OGEC St Vincent (Brissac Quincé)	155 652.93 €
OGEC Notre Dame (St Saturnin)	36 947.51 €
OGEC Ste Aubin (St Rémy)	29 918.99 €
FONDATION DU PATRIMOINE	500.00 €
Association des maires ruraux	200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE Les attributions énoncées ci-avant et charge Mme le Maire de la bonne application budgétaire sur le budget de fonctionnement 2024

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – APPROBATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES
AU CCAS**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui sollicite le Conseil Municipal afin d'approuver l'attribution suivante pour l'année 2024 :

CCAS	35 000.00 €
------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE l'attribution énoncée ci-avant

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme la bonne application budgétaire sur le budget de fonctionnement 2024

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-16bis

16bis- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – APPROBATION DES
SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES 2024

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – APPROBATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D’ELEVES 2024

Mme le Maire donne la parole à Mme JEAN, Adjointe aux Affaires Scolaires, qui sollicite le Conseil afin de bien vouloir approuver les diverses subventions à attribuer aux associations de parents d'école du territoire telles que définies ci-après.

Subventions scolaires :

ORGANISME DEMANDEUR	NB élèves BLA 2024	Droits: 2€/élève
APE FRANCOIS GUILBAULT (SAT)	93	186 €
APE SAULGE LUIGNE	109	218 €
APE DES JARDINS (BQ)	200	400 €
APE LES ALLEUDS	113	226 €
APE CHEMELLIER (ST REM, COUT)	118	236 €
APE VAUCHRETIEN	147	294 €
APEL ST VINCENT	201	402 €
APEL NOTRE DAME	37	74 €
APEL ST AUBIN	31	62 €

2 098 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

42 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

APPROUVE l'attribution des subventions telles que présentées ci-avant

CHARGE Mme le Maire de la bonne application budgétaire en section de fonctionnement du BP 2022, article 6574.

CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toutes conventions liées à ces différents versements de subventions versées sous condition

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – APPROBATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS 2024

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la Vie Associative et au sport, qui sollicite le Conseil afin de bien vouloir approuver les diverses subventions à attribuer aux associations du territoire telles que définies ci-après.

Subventions aux associations :

	Communes déléguées	Associations	Subvention validée
COMITES DES FÊTES	Les Alleuds	Comité des Fêtes des Alleuds	400 €
	Chemellier	Comité des Fêtes de Chemellier	1 000 €
	Vauchrézien	Comité des Fêtes - Foire aux Lumas (sous réserve que l'événement ait bien lieu)	2 000 €
	Brissac-Quincé	Comité des Fêtes de Brissac-Quincé (sous réserve que l'événement ait bien lieu)	2 000 €
	Sous Total		
ANCIENS COMBATTANTS	Les Alleuds	FNACA	150 €
	Brissac-Chemellier	FNACA	150 €
	Charcé	FNACA	150 €
	Coutures	AFN	150 €
	Saint-Saturnin-sur-Loire	UNC/AFN St Sulpice- St Saturnin sur Loire	150 €
	Vauchrézien	Association des Anciens combattants	150 €
	Luigné / Saulgé l'Hôpital	Anciens combattants	150 €
	St Rémy la Varenne	Association des Anciens combattants de St Rémy et de St Mathurin sur Loire	150 €
Sous Total			1 200 €
LOISIRS ET DETENTE	Brissac-Quincé	Pièce à conviction	900 €
		La Mauricette	1 000 €
		Aubance Loisirs et Culture	1 500 €
	Charcé	CSE bien-être	600 €
	Chemellier	Loisirs et Détente	1 200 €
	Saint-Saturnin-sur-Loire	ADALA	400 €
	Saint Rémy-la-Varenne	Association Jeux en Dix manches	500 €
		Association du Festival des Jeux du Prieuré - JDP	1 500 €
		Association du Festival des Jeux du Prieuré subvention exceptionnelle (sous réserve que l'événement ait bien lieu)	200 €
	Vauchrézien	Amicale laïque de Vauchrézien	500 €
Sous Total			8 300 €
SPORTS loisirs	Brissac Loire Aubance	Les Mouskatteurs	500 €
		Marmule Ouest Organisation	1 000 €
	Coutures	Coutures Sports Loisirs	500 €
	St Saturnin-sur-Loire	Danse St Sat /Juigné - YA KA Danser	300 €
Sous Total			2 300 €
CLUB DES AINÉS	Brissac-Quincé	Club de l'Amitié du 3ème âge	100 €
	Charcé Saint-Ellier	Club des Cheveux Blancs de l'Aubance	80 €
	Chemellier et Coutures	Club de l'Amitié	70 €
	Luigné	Les amis réunis	95 €
	Saulgé l'Hôpital	Saulgé Temps Libre	200 €
	Saint-Rémy-la-Varenne	Club des aînés	235 €
Sous Total			780 €
CULTURE ET PATRIMOINE	Brissac-Quincé	Confrérie des Rillauds et du Vin d'Anjou	500 €
	Saint-Rémy-la-Varenne	Parcours croisés	800 €
		Association du Prieuré de St Rémy	5 000 €
	Saint Saturnin sur Loire	Rencontre des St Saturnin 49	500 €
Sous Total			6 800 €

MUSIQUE ET CHANTS	Saint-Saturnin-sur-Loire	Les Satur'Ziks et +	1 300 €
	Brissac Loire Aubance	Ecole de Musique Camille St Saëns-Le Quartet	5 100 €
		Harmonie pannetier	2 000 €
		La Felicita Festival	1 300 €
Sous Total			9 700 €
ENVIRONNEMENT	Saint-Saturnin-sur-Loire	Atelier citoyen	800 €
	Sous Total		
CHASSE	Chemellier	Société de chasse	250 €
	Charcé St Ellier	Association de Chasse communale agréée	330 €
	Saint-Saturnin-sur-Loire	Association de Chasse communale agréée	350 €
	Saulgé l'Hôpital	Syndicat de chasse	140 €
	Vauchrézien	Association de Chasse communale agréée	310 €
	Saint-Rémy-la-Varenne	Association de Chasse St Rémy la Varenne Le Thoureil	300 €
	Sous Total		
BOULE DE FORT	Chemellier	Cercle du Progrès	200 €
		Société La Concorde	200 €
	Saulgé-l'hôpital	La Renaissance	200 €
	St-Rémy-la-Varenne	Société "l'Union de Chauvigné"	200 €
	Sous Total		
		Total	37 760 €
		Proposition d'une provision	5 000 €
			42 760 €

Subventions sports :

Associations	Subventions accordées	Subventions pour les classements en collectif et individuel (national et régional)	Montant total	Associations	NB Licenciés 2024
Brissac Aubance Basket	5 055,36 €	1 500,00 €	6 555,36 €	Brissac Aubance Basket	248
ESA Football	6 605,56 €	1 500,00 €	8 105,56 €	ESA Football	442
ESLA Gym Brissac	4 069,57 €	- €	4 069,57 €	ESLA Gym Brissac	252
Tennis Club Aubance	1 280,96 €	- €	1 280,96 €	Tennis Club Aubance	33
ESA Handball	1 874,47 €	3 000,00 €	4 874,47 €	ESA Handball	190
Aubance Judo Brissac	3 200,00 €	5 300,00 €	8 500,00 €	Aubance Judo Brissac	292
Brissac Loire Aubance Athlétisme - BL2A	1 902,14 €	200,00 €	2 102,14 €	Brissac Loire Aubance Athlétisme - BL2A	203
St MathMénitRé Football Club	465,26 €	- €	465,26 €	St MathMénitRé Football Club	203
SMSR Basket St Rémy	252,89 €	- €	252,89 €	SMSR Basket St Rémy	94
UspI Tennis	348,41 €	- €	348,41 €	UspI Tennis	36
Bad'Aubance	1 562,78 €	- €	1 562,78 €	Bad'Aubance	146
Judo Club Remigeois	657,30 €	- €	657,30 €	Judo Club Remigeois	29
Perce Neige Gym	507,03 €	- €	507,03 €	Perce Neige Gym	139
AUBANCE TOUCHER RUGBY	155,83 €	- €	155,83 €	AUBANCE TOUCHER RUGBY	27
LOIRE AIKIDO	50,40 €	- €	50,40 €	LOIRE AIKIDO	24
USPL Tennis de table	115,86 €	- €	115,86 €	USPL Tennis de table	19
Muscu Fit Brissac	1 300,00 €	- €	1 300,00 €	Muscu Fit Brissac	239
ESA Danse	2 362,82 €	- €	2 362,82 €	ESA Danse	302
Brissac Loire Aubance Cyclo	185,87 €	- €	185,87 €	Brissac Loire Aubance Cyclo	116
SOUS-TOTAL	31 952,51 €	11 500,00 €	43 452,51 €	SOUS-TOTAL	3034

Subvention exceptionnelle	
Loire Aïkido (sous réserve que l'événement ait bien lieu)	900,00 €
Proposition d'une réserve	3 000,00 €
Total des subventions sports	47 352,51 €

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-16-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Considérant que BERTHAUD Claire, GALLIEN Adeline, FOURNIER Gilles, MORON Olivier, DUCHESNE Aurélie ne prenaient pas part au vote car représentants de bureau d'associations concernées par le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

38 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE l'attribution des subventions telles que présentées ci-avant

CHARGE Mme le Maire de la bonne application budgétaire en section de fonctionnement du BP 2022, article 6574.

CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toutes conventions liées à ces différents versements de subventions versées sous condition

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-17

17- FINANCES PUBLIQUES – APPROBATION DES TARIFS DES SERVICES
PERISCOLAIRES – REVISION ANNUELLE – ANNEE SCOLAIRE – 2024/2025

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – APPROBATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES – REVISION ANNUELLE – ANNEE SCOLAIRE – 2024/2025

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal qu'il convient de revaloriser les tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cette revalorisation prend particulièrement en compte, la hausse du coût des denrées pour la restauration scolaire.

RESTAURATION SCOLAIRE		
	Brissac Loire Aubance	Hors Brissac Loire Aubance
Tarif de base	1.692	Majoration de 30%
Taux d'effort	0.001420	Majoration de 30%
Tarif plancher (QF < 600)	2,54€	Majoration de 30%
Tarif plafond (QF ≥ 2396)	5.09€	Majoration de 30%
Tarif panier repas avec PAI		1.65€
Tarif unique repas adultes		5.09€

Formule de calcul : Tarif de base + (Taux d'effort * QF)

ACCUEIL PERISCOLAIRE tarification au 1/4h		
	Brissac Loire Aubance	Hors Brissac Loire Aubance
Tarif horaire de base	0.189	Majoration de 30%
Taux d'effort	0.000163	Majoration de 30%
Tarif horaire plancher (QF < 600)	0,29€	Majoration de 30%
Tarif horaire plafond (QF ≥ 2396)	0,58€	Majoration de 30%

Formule de calcul : Tarif de base + (Taux d'effort * QF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE l'application des tarifs présentés à compter de la rentrée scolaire 2024

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à faire appliquer ces tarifications et signer tout document relatif à ce dossier

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-18

18- FINANCES PUBLIQUES – FISCALITE – APPROBATION DES TAUX 2024

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – FISCALITE – APPROBATION DES TAUX 2024

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux Finances, qui rappelle au Conseil Municipal :

- Qu'il convient de délibérer sur les taux d'imposition 2024 de la commune de Brissac Loire Aubance
- Que le lissage en cours pour chacune des 10 communes historiques (prévu sur une durée de 9 ans) entame en 2024 :
 - Sa septième année pour les taxes foncières.
 - Sa cinquième année pour la taxe d'habitation (neutralisation en 2022 et 2023)
- Que les taux présentés sont bien les taux cibles de Brissac Loire Aubance (qui sont ensuite réajustés sur chacune des communes historiques sur la base du lissage à 9 ans).
- Que le budget a été établi sur une hypothèse d'augmentation des taux de 2.50 %, en plus de la revalorisation des bases, afin de respecter les engagements du projet de territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

42 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

ARRETE les taux d'impositions locaux pour l'année 2024 comme suit :

	Rappel 2023	2024
Taxe sur le Foncier Bâti	44.37 %	45.48 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	39.97 %	40.97 %
Taxe d'habitation – résidence secondaire	15.40 %	15.79 %

RAPPELE que le lissage des taux issus de la commune nouvelle se poursuit

CHARGE et **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-19

19- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – NEUTRALISATION
AMORTISSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATIONConvocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Des comptes relatifs aux A.C.I. (Attribution de Compensation d'Investissement) ont été créés pour le cas où des communes membres seraient conduites à en verser une à leur EPCI.

Les A.C.I. versées par les communes constituent des « subventions d'équipement versées », comptabilisées au compte 2046. A ce titre, elles doivent être amorties sur une durée qui peut n'être que d'un an. Cet amortissement n'est pas sans incidence sur les soldes intermédiaires de gestion et notamment le résultat d'exploitation, qui pour notre commune serait ainsi amputé de plus de 500 000 €.

Résultat de fonctionnement sans amortissement ACI			Résultat de fonctionnement avec amortissement ACI		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Activités courantes	4 500 000	5 500 000	Activités courantes	4 500 000	5 500 000
			Amortissement ACI	569 000	
Total	4 500 000	5 500 000	Total	5 069 000	5 500 000
Résultat excédentaire	1 000 000		Résultat excédentaire	431 000	

Pour éviter ce phénomène, l'amortissement de l'A.C.I. peut-être neutralisé sur le plan budgétaire :

2.1.3. La procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

Ce dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation décrite ci-après.

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget. La collectivité peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Le montant de la neutralisation opérée n'est donc pas lié intrinsèquement au montant de ces amortissements (même si ceux-ci en constituent la limite maximale), mais dépend d'une part, des autres éléments du budget de l'exercice et d'autre part, de choix du moyen d'équilibre retenu librement par la collectivité. Le dispositif de neutralisation vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne.

La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28) ;
- neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées (**dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées", recette au compte 77681 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées"**).

Résultat de fonctionnement sans amortissement ACI		
	Dépenses	Recettes
Activités courantes	4 500 000	5 500 000
Total	4 500 000	5 500 000
Résultat excédentaire	1 000 000	

Résultat de fonctionnement avec neutralisation de l'amortissement ACI		
	Dépenses	Recettes
Activités courantes	4 500 000	5 500 000
Amortissement ACI	569 000	
Neutralisation amortissement ACI		569 000
Total	5 069 000	6 069 000
Résultat excédentaire	1 000 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE de procéder à la neutralisation de l'amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2023 sur l'exercice 2024 pour un montant de 569 000 €

DIT que les inscriptions nécessaires seront portées au budget primitif 2024

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-20

20- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2024

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2024 de la commune, joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VOTE la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 15 875 030.02 €

VOTE la section d'Investissement du Budget Primitif 2024 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 411 412.67 €

Le Budget primitif global 2024 de la commune s'élève à 26 286 442.69 €

AUTORISE Madame le Maire à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel)

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-21

21- FINANCES PUBLIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION DU RESEAU AU COMPLEXE MARIN DE BRISSAC-QUINCE – ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE POUR LE STADE ENHERBE D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

**FINANCES PUBLIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION DU RESEAU AU COMPLEXE
MARIN DE BRISSAC-QUINCE – ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE POUR LE STADE ENHERBE
D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL**

Mme Le Maire donne la parole à Mme Laroche, Adjointe aux sports et à la vie associative, qui informe le conseil municipal de l'opération d'extension de l'éclairage public, au complexe sportif du Marin, par la mise en place d'un éclairage complémentaire au stade enherbé situé à Brissac-Quincé, commune déléguée de Brissac Loire Aubance. A l'issue des travaux réalisés en 2023, des tests d'éclairage ont mis en évidence une zone d'ombre en partie centrale du terrain. Un complément d'éclairage est alors nécessaire.

Le coût global de cette prestation est de 15 938,91 € HT, répartis ainsi :

- 5 078,23€ HT pour la pose, raccordement et réglage des projecteurs, et la fourniture et pose des traverses et réhausses nécessaires à l'installation (à charge exceptionnelle à 100% par le SIEML) ;
- 10 860,68€ HT pour la fourniture des quatre projecteurs complémentaires.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur, et plus précisément son article premier qui dispose que : « La commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération accepte de verser au SIEML une participation pour l'opération précitée, et selon les modalités décrites ci-dessous :

Extension de l'éclairage public :

- Montant de la dépense : 10 860.68€ HT
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au Siéml : **8 145.51€ HT**

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

42 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

VALIDE l'opération 050-20-04 d'extension de l'éclairage publique au complexe du Marin par l'ajout d'un éclairage complémentaire au stade enherbé de Brissac-Quincé.

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document à ce dossier,

DECIDE de régler au SIEML les montants mentionnés ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-22

22- DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION FONCIERE – ACHAT DE LA PARCELLE 363
ZR 139 - VAUCHRETIEN

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

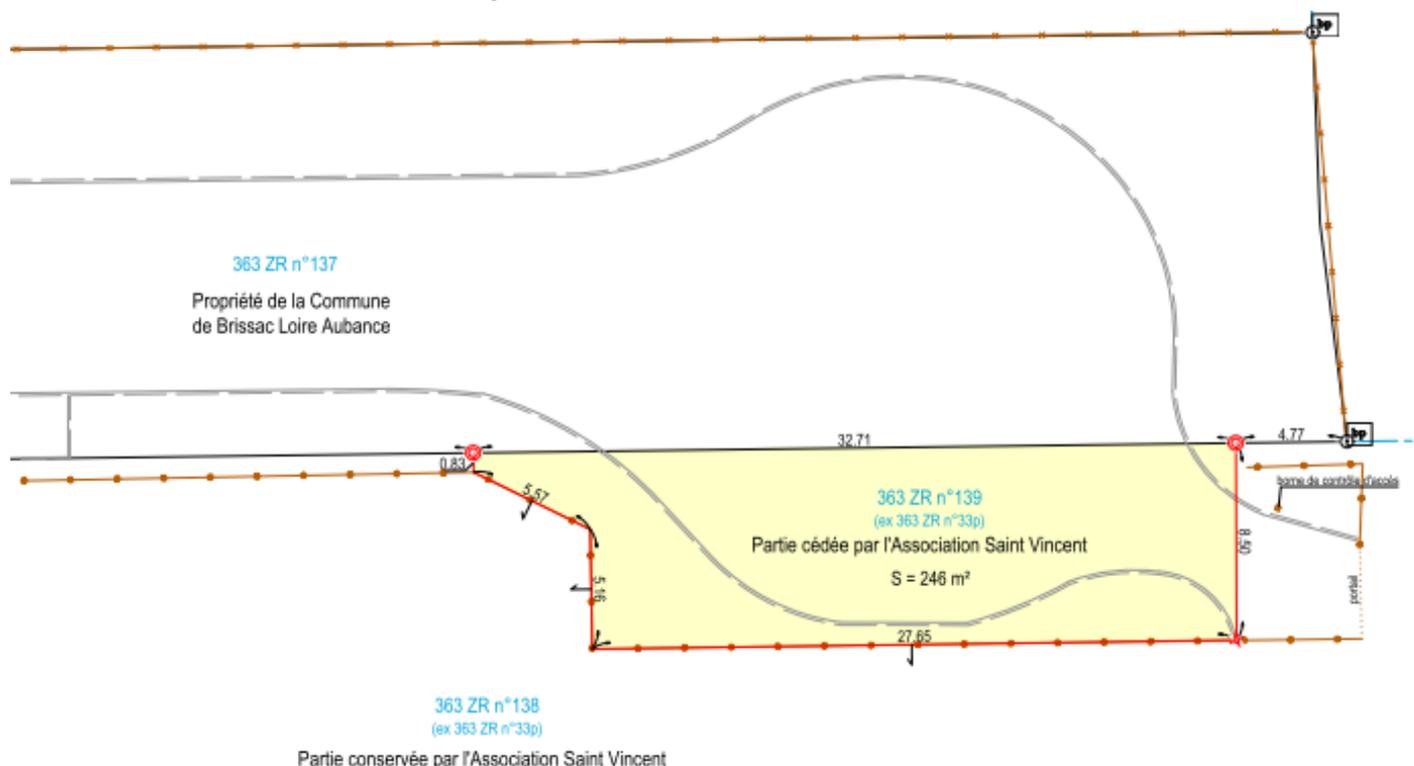
DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION FONCIERE – ACHAT DE LA PARCELLE 363 ZR 139 – VAUCHRETIEN

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui rappelle que la commune a réalisé des travaux de sécurisation de la desserte quotidienne des élèves pour les établissements scolaire St Vincent. Une partie des travaux ayant été réalisés sur une parcelle appartenant à l'association Saint Vincent, il est proposé au Conseil Municipal que la commune acquière la parcelle nouvellement créée 363 ZR 139 d'une surface de 246 m² au prix de 1€ symbolique.

Tous les frais annexes seront à la charge de la commune.



Considérant le caractère d'utilité publique que représente cette acquisition,
Considérant l'opération d'ensemble dans laquelle s'inscrit le projet d'acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle susvisée aux conditions suivantes :

Acquisition de la parcelle 363 ZR 139 au prix de 1 €

DIT que les frais annexes seront supportés par la commune

DESIGNE Me MAUPETIT pour recevoir l'acte

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou M. LEHEE, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-23

23- DOMAINE PUBLIC – RETROCESSION – VOIRIE ET ESPACES VERTS LES
MURETS AUX ALLEUDS

Convocation du 20/03/2024

Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

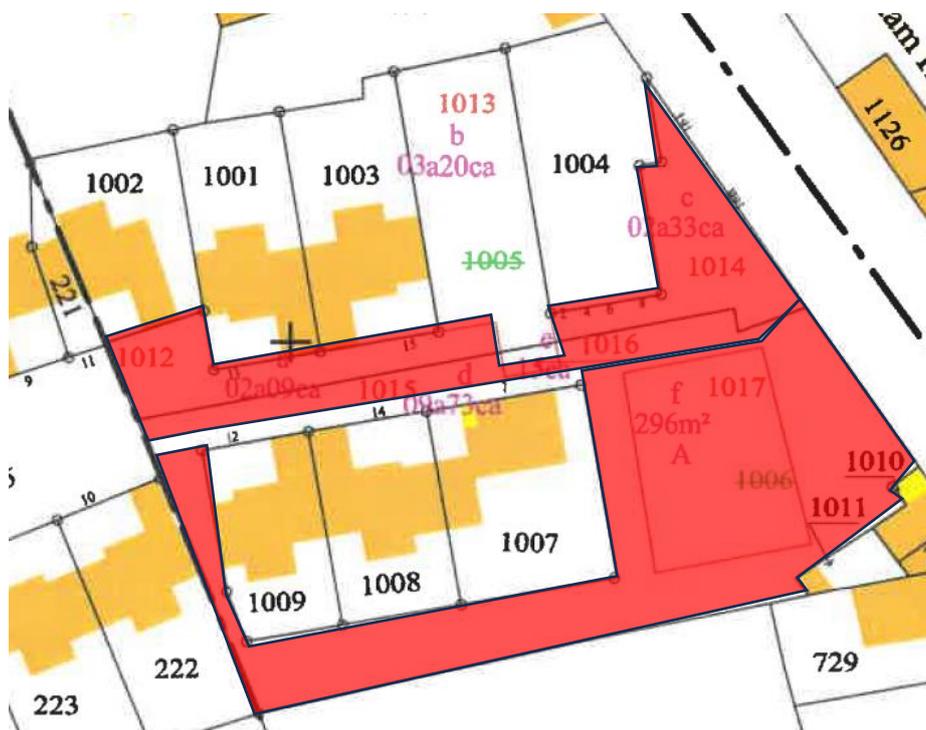
DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

DOMAINE PUBLIC – RETROCESSION – VOIRIE ET ESPACES VERTS LES MURETS AUX ALLEUDS

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain sur la commune déléguée des Alleuds, Maine-et-Loire Habitat a fait l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain à bâtir auprès de la commune en février 2016. Un accord avait alors été trouvé entre la commune et Maine-et-Loire Habitat concernant la rétrocession des espaces communs une fois l'opération achevée.

Considérant la réception de l'opération le 1^{er} septembre 2022, il est proposé au Conseil Municipal la rétrocession des voiries, espaces verts et stationnements situés sur cette zone incluant l'entretien au prix de 1€, tous les frais annexes étant à la charge de Maine-et-Loire Habitat. Les parcelles à rétrocéder sont nouvellement cadastrées 001 D 1012 (209 m²), 001 D 1014 (233 m²), 001 D 1015 (973 m²) et 001 D 1017 (296 m²) soit une superficie totale de 1711 m².



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVER l'acquisition des parcelles 001 D 1012, 001 D 1014, 001 D 1015 et 001 D 1017 pour 1 € et son intégration dans le domaine public communal.

PRECISER que les frais annexes seront à charge de Maine-et-Loire Habitat

CHARGER l'étude de Me MAUPETIT de la rédaction de l'acte

AUTORISER Mme le Maire, ou M. Gallard maire délégué des Alleuds, de mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-23-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Délib n° D2024-04-02-24

24- AFFAIRES IMMOBILIERES – LIEU-DIT BARBANCINET – ETUDE CONVENTION DE PARTICIPATION

Convocation du 20/03/2024
Conseillers en exercice : 48

	Pt 1 à 13	Pt 14 à 27
Présents	35	36
Procurations	8	7
Votants	43	43

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GALLIEN Adeline	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOUGEOIS Bernard	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie <i>arrivée au point 14</i>	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	à	BROCHARD Cécile
BOULTAREAU Manon	à	LEHEE Stephen
DERSOIR Armelle	à	BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à	DROUIN Nadia <i>jusqu'au point 13</i>
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEVEY Marc	à	LAROCHE Florence
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno

Absents

DURAND-JALIER Agnès
GUELARD Thomas
LEROUX Eric
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

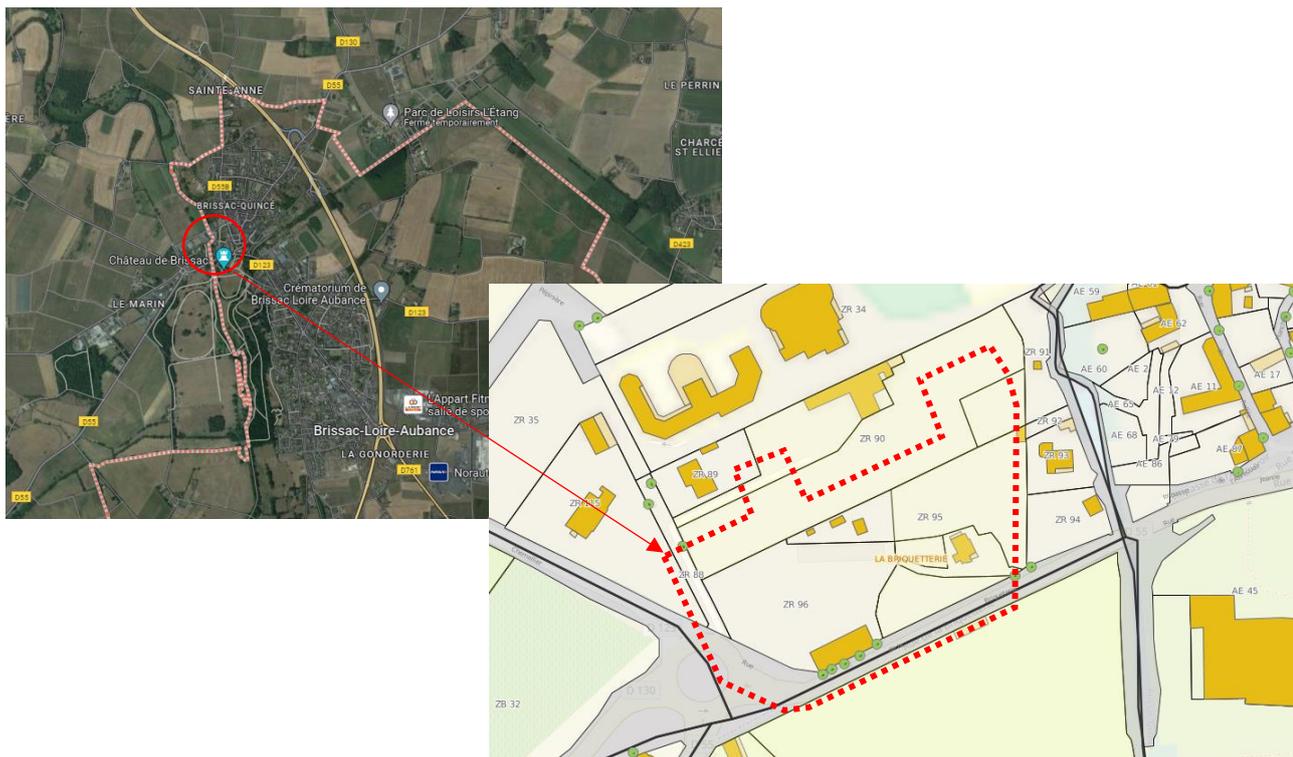
Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine

AFFAIRES IMMOBILIERES – LIEU-DIT BARBANCINET – ETUDE CONVENTION DE PARTICIPATION

Mme le Maire donne la parole à M. GALLARD, 1^{er} Adjoint, qui informe le Conseil Municipal d'une réflexion en cours sur le site de la « Maison Martin » (propriété communale située au 48 rue de la Briquetterie et cadastrée 363 ZR 95, commune déléguée de Vauchrézien).

Dans ce cadre, il est envisagé de réaliser une opération d'ensemble d'habitat entre la collectivité et deux propriétaires voisins. Au préalable d'une formalisation juridique adaptée pour réaliser ce type d'opération privé/public, il convient tout d'abord d'étudier la faisabilité technique et financière d'une telle opération.

Le périmètre d'études (sans présager du périmètre final de l'aménagement) concernerait les parcelles 363 ZR95, 363 ZR96, une partie de la 363 ZR91 et une partie de la 363 ZR90.



Aussi, il est proposé au conseil municipal une approbation de principe quant à la poursuite de ce projet d'ensemble et d'études de faisabilité pour le projet « Barbancinet », dénomination proposée pour cette opération pavillonnaire.

Dans un premier temps, le coût de cette intervention de 14 952 € sera réparti à part égale pour le moment entre les trois signataires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Mme le Maire à poursuivre les démarches liées à ce projet d'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à poursuivre les démarches tendant à la réalisation du projet « Barbancinet »

AUTORISE et CHARGE Mme le Maire de signer la convention à venir

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/04/2024
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-24-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

